

L'ancien maire de Saint-André-des-Eaux relaxé

Il était poursuivi pour prise illégale d'intérêt. Alain Donne, ancien maire de Saint-André-des-Eaux a été relaxé hier par le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire.

Pour rappel, à l'audience du mardi 3 mai, l'ex maire devait répondre à ceux qui l'accusaient d'avoir en août 2010, « *profité de présider un comité de pilotage pour modifier le tracé d'une route afin de désenclaver trois parcelles dont il était propriétaire* ». La défense avait alors rétorqué « *qu'un comité de pilotage n'a aucun pouvoir de décision* » et que de toute façon « *le terrain de M. Donne n'était en rien désenclavé* ».

Le ministère public qui s'était « étonné » de ce rachat par la mairie « *d'un terrain déjà communal* » avait requis 20 000 € d'amende avec interdiction d'exercer une fonction publique pendant 5 ans. Me Lambert, avocat de l'ancien maire avait plaidé la relaxe. La décision avait été mise en